

# Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

## Rapport financier trimestriel

### Pour le trimestre terminé le 30 juin 2011

#### 1 Introduction

##### 1.1. Pouvoirs, mandat et activités de programme

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) est l'un des ministères du gouvernement fédéral chargés de s'acquitter des obligations et engagements du gouvernement du Canada envers les Premières nations, les Inuits et les Métis et d'assumer les responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral dans le Nord. Ses responsabilités sont en grande partie établies par divers textes législatifs, accords négociés et décisions légales. La plupart des programmes d'AADNC, qui génèrent la majorité de ses dépenses, sont exécutés dans le cadre de partenariats avec des collectivités autochtones et d'accords fédéraux-provinciaux ou fédéraux-territoriaux. Le Ministère travaille également avec les Autochtones vivant en milieu urbain, les Métis et les Indiens non inscrits (dont bon nombre habitent dans des régions rurales) par l'entremise du Bureau de l'interlocuteur fédéral.

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction selon l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses. Dans ces budgets, l'appellation Affaires indiennes et du Nord Canada a été conservée.

De plus amples détails sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme d'AADNC sont fournis dans la partie II du budget principal des dépenses à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20112012/me-bpd/docs/me-bpd-fra.pdf> et dans le rapport sur les plans et priorités à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-12/inst/ian/ian00-fra.asp>.

##### 1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Ministère accordées par le Parlement et utilisées par le Ministère, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses pour l'exercice 2011-2012. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées. Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le Ministère utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement



**Affaires autochtones et Développement du Nord Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2011**

ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

**2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

**2.1 État des autorisations (tableau 1)**

Le rapport financier trimestriel d'AADNC illustre les résultats de l'exercice courant en conformité avec le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire (A), pour lequel la totalité des crédits ont été accordés le 27 juin 2011. Au 30 juin 2011, les autorisations totales disponibles se chiffraient à 7 386 M\$, comparativement à 7 485 M\$ à la même période l'année précédente, ce qui constitue une diminution de 99 M\$, comme l'indique l'état des autorisations (tableau 1).

La diminution de 99 M\$ affectant les autorisations totales est attribuable à la fois à la mise en place de nouveaux programmes, à l'amélioration de programmes existants et à l'arrivée à échéance de programmes à la fin de l'exercice 2010-2011. Les augmentations et diminutions importantes sont présentées ci-après :

	Programme	Montant (millions \$)
a.	Mise en œuvre du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations	159
b.	Financement visant à soutenir les obligations du gouvernement fédéral découlant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens	155
c.	Financement pour répondre à la demande croissante à l'égard des programmes destinés aux Indiens et aux Inuits visant à donner accès aux services de base, comme l'éducation et les services de soutien social	97
d.	Financement pour les négociations, le règlement et la mise en œuvre des revendications particulières et globales	57
e.	Financement pour soutenir le Fonds d'infrastructure des Premières nations	36
f.	Financement pour soutenir le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations au Manitoba	35
g.	Divers autres petits programmes	78
h.	Financement dans le cadre du Plan d'action économique du Canada pour soutenir les investissements dans l'infrastructure des Premières nations	(289)
i.	Financement pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle station de recherche dans l'Extrême-Arctique	(52)
j.	Financement lié à l'évaluation, à la gestion et à la restauration des sites contaminés	(199)
k.	Financement des initiatives appuyant le Programme de l'air pur du Canada	(10)
l.	Diminution liée à la dissolution du Parlement en vue d'une élection et donnant lieu à une courte période avant la suspension des travaux ( <i>Note 1</i> )	(166)
	<b>Augmentation (diminution) totale des autorisations ministérielles</b>	<b>(99)</b>

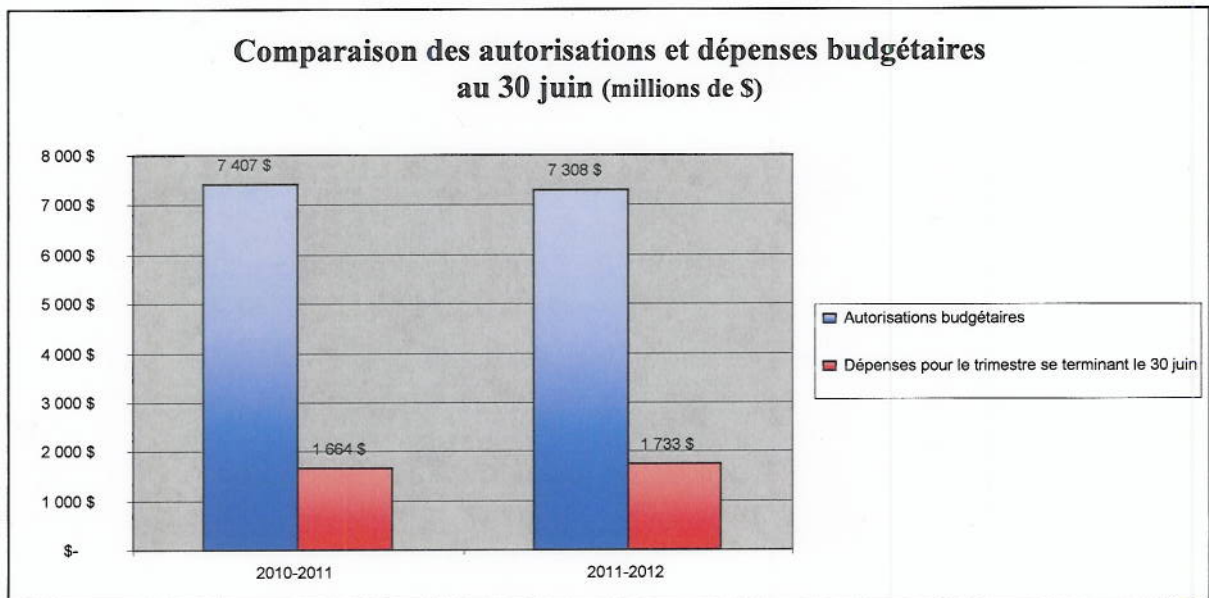
*Note 1 : La dissolution du Parlement a modifié la structure du processus entourant le budget des dépenses; seul le financement pour couvrir les augmentations absolument nécessaires aux autorisations de subvention a été reçu durant le premier trimestre de l'exercice.*



## 2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant (tableau 2)

On constate une augmentation de 68 M\$ dans les dépenses ministérielles au cours du premier trimestre de 2011-2012, comparativement à la même période en 2010-2011. Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation de 46 M\$ dans les paiements de transfert (article courant 10) accordée en vue de soutenir un accord de règlement sur l'autonomie gouvernementale (18 M\$), le règlement d'une revendication territoriale globale (15 M\$) ainsi que le programme Nutrition Nord Canada (13 M\$), autrefois appelé Aliments-poste.

Les dépenses liées aux autres subventions et paiements (article courant 12) ont également augmenté (18 M\$) afin de couvrir les paiements découlant des décisions rendues dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant et du Mode alternatif de règlement des conflits du Ministère. Les augmentations visant les autres articles courants se chiffrent à 4 M\$.



## 3. Risques et incertitudes

### 3.1 Risques et incertitudes

Le contexte opérationnel d'AADNC est complexe, puisque le Ministère finance des programmes et des services destinés à divers groupes de personnes (Premières nations, Inuits, Métis et résidents du Nord) qui ont des priorités et des besoins diversifiés et distincts et qui proviennent d'une gamme étendue de collectivités partout au pays, des établissements éloignés où sévissent des conditions climatiques extrêmes aux zones urbaines métropolitaines. Pour ajouter à la complexité de cet environnement opérationnel, la plupart des services sont offerts en partenariat avec les collectivités autochtones, les provinces et les territoires. Bon nombre sont en réalité dispensés par des fournisseurs de services communautaires indépendants, qui n'ont pas tous la même capacité à offrir ces services efficacement.

Les décisions de la Cour suprême et des autres tribunaux concernant les droits ancestraux et issus de traités continuent d'avoir des répercussions sérieuses sur le mandat du Ministère et les mesures qu'il prend pour s'acquitter des obligations légales de la Couronne. Ces décisions peuvent également créer un passif financier considérable. Pour tenir compte de ces risques légaux, le Ministère a pris part à diverses activités et initiatives durant le trimestre, notamment la participation active au groupe de travail interministériel (niveau des SMA) sur la gestion des risques juridiques et la gestion intégrée des risques, la négociation d'accords sur les revendications territoriales globales et particulières et l'autonomie gouvernementale, ainsi que la poursuite des travaux liés au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

Des situations urgentes imprévues, plus graves que ce à quoi on pourrait s'attendre et entraînant des coûts sans précédent — comme les récents incendies de forêt et les inondations en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario — peuvent avoir des conséquences désastreuses sur la santé et la sécurité des collectivités autochtones et sérieusement affecter la façon dont AADNC s'acquitte de ses obligations et réalise son mandat. AADNC doit s'assurer qu'il possède l'information pertinente nécessaire pour prendre des décisions, qu'il est capable de donner suite aux situations urgentes et que ses ressources sont financées et adéquatement harmonisées pour pouvoir soutenir les collectivités à risque tout en continuant de réaliser son mandat de façon efficace et rentable.

### **3.2 Stratégies d'atténuation des risques**

Les stratégies d'atténuation des risques doivent être mieux adaptées à la diversité des circonstances propres aux groupes autochtones et aux régions. Pour ce faire, on privilégie le recours accru aux approches tripartites qui renforcent les relations entre les Autochtones et le gouvernement, de même que l'élaboration d'approches du développement communautaire qui tiennent compte des différences de taille, de ressources et de degré d'évolution politique des Premières nations.

Dans le budget de 2010, on annonçait que les budgets de fonctionnement des ministères pour 2012-2013 et 2013-2014 seraient gelés au niveau de 2010-2011. Pour prévoir les risques au plan de l'harmonisation des ressources, le Ministère établit ses priorités en prévision de chaque exercice et surveille les dépenses et les nouvelles pressions au moyen de rapports réguliers pour pouvoir réaligner les ressources et ainsi mieux répondre aux besoins des collectivités et soutenir la réalisation de son mandat.

## **4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Aucun changement important n'a été apporté quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes durant le premier trimestre de 2011-2012.



**5. Approbation des cadres supérieurs**

Le rapport a été approuvé, comme l'exige la *Politique sur la gestion financière des ressources, l'information et les rapports financiers*, comme suit :

*Original signé par*

---

Michael Wernick  
Sous-ministre

Gatineau, Canada  
22 août 2011

*Original signé par*

---

Susan MacGowan, CMA  
Dirigeante principale des finances

**Affaires autochtones et Développement du Nord Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 Juin 2011**

Tableau 1

État des autorisations (non vérifié)

	Exercice 2011-2012			Exercice 2010-2011		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012*	Crédits utilisés à la fin du trimestre se terminant le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011*	Crédits utilisés à la fin du trimestre se terminant le 30 juin 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(en milliers de dollars)						
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	1 042 799	211 000	211 000	1 056 678	188 172	188 172
Crédit 5 – Dépenses en capital	12 194	148	148	6 431	-	-
Crédit 10 – Paiements de transfert	6 067 689	1 464 692	1 464 692	6 187 116	1 434 144	1 434 144
(L) Autorisations législatives budgétaires : dépenses de fonctionnement	75 821	17 923	17 923	69 622	18 427	18 427
(L) Autorisations législatives budgétaires : paiements de transfert	109 803	39 328	39 328	87 357	23 956	23 956
Autorisations budgétaires totales	7 308 306	1 733 091	1 733 091	7 407 204	1 664 699	1 664 699
Autorisations non budgétaires	77 803	3 655	3 655	77 803	4 992	4 992
<b>Total des autorisations</b>	<b>7 386 109</b>	<b>1 736 746</b>	<b>1 736 746</b>	<b>7 485 007</b>	<b>1 669 691</b>	<b>1 669 691</b>

\* Comprend seulement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Affaires autochtones et Développement du Nord Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 juin 2011**

Tableau 2

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

(en milliers de dollars)	Exercice 2011-2012			Exercice 2010-2011		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 juin 2010	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
01 Personnel	466 533	119 762	119 762	461 367	116 480	116 480
02 Transports et communications	54 024	5 333	5 333	57 501	8 396	8 396
03 Information	13 748	400	400	22 364	741	741
04 Services professionnels et spéciaux	257 155	14 227	14 227	322 431	16 997	16 997
05 Location	11 525	940	940	12 338	1 036	1 036
06 Services de réparation et d'entretien	5 083	231	231	6 539	507	507
07 Matériel et fournitures	8 496	685	685	8 980	663	663
08 Services publics, fournitures et approvisionnements	12 194	-	-	6 431	-	-
09 Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	20 000	798	798	20 000	428	428
10 Paiements de transfert	6 177 492	1 504 019	1 504 019	6 274 473	1 458 101	1 458 101
12 Autres subventions et paiements	282 056	86 696	86 696	214 780	61 350	61 350
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>7 308 306</b>	<b>1 733 091</b>	<b>1 733 091</b>	<b>7 407 204</b>	<b>1 664 699</b>	<b>1 664 699</b>